

Guide et règlement pour les études de cas

1. EXPLICATIONS GENERALES

Les études de cas sont un compte rendu détaillé de suivi de séances avec des clients extérieurs à la formation.

Une étude de cas est une description témoin par laquelle sont présentés, expliqués et reflétés une série de traitements de thérapie complémentaire avec des clients différents.

Les études de cas se divisent en **3 cycles de suivi sur 5 séances avec 3 clients différents**. Chacun des 3 client est suivi sur au moins 5 séances, soit 15 séances au total.

L'intérêt de réaliser des descriptions de cas :

- Description détaillée de l'évolution personnelle du/de la client/e quant à son (ses) sujet(s) de traitement (processus)
- Autoréflexion (analyse et évaluation) sur son propre travail thérapeutique
- Description de son propre processus d'apprentissage lors du travail thérapeutique en question
- Identification de ses propres forces et déficiences thérapeutiques (compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles)

A la fin de chaque cycle de 5 séances un **compte rendu écrit** est établi par l'apprenant selon le guide décrit à partir de la page 4 et la grille d'évaluation annexe.

Le total des heures consacrées à l'élaboration des études de cas comprend au total 150 heures de travail personnel et documentation dont 4 heures de contact avec les évaluateurs/trices. Voir tableau ci-dessous :

15h de traitements de thérapie complémentaire à 1 heure réparties comme suit :		
1 cycle de 5 traitements (5h) Avec un client extérieur	1 cycle de 5 traitements (5h) Avec un client extérieur	1 cycle de 5 traitements (5h) Avec un client extérieur
150 heures de travail personnel		
Dont 4 heures de contact		

Rappel :

« Le/la thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral est un/une spécialiste de la santé. Il/elle stimule de manière globale la guérison des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs performances, de maladie ou qui se trouvent en réhabilitation ».

« Il/elle travaille sous sa propre responsabilité essentiellement comme indépendant dans son propre cabinet, parfois comme employé d'une institution du domaine de la santé, de l'éducation et du social ».

« La thérapie complémentaire considère la guérison comme un événement qui dépend de facteurs individuels et qui englobe une interaction entre le corps, l'esprit et le mental. Les mesures de thérapie complémentaire, qui sont axées sur des méthodes, sur le corps et sur des processus, sont interactives. Le renforcement de l'autorégulation, l'activation de la perception personnelle et la consolidation des compétences de guérison en sont les objectifs ».

« Le/la thérapeute complémentaire construit une relation basée sur le **respect** et la **confiance**, établit une **anamnèse** conforme à sa méthode compte tenu des démarches entreprises à ce jour et des ressources disponibles ».

Source : Profil Professionnel p. 2, OrTra TC

Le/la thérapeute complémentaire travaille dans le **respect des règles déontologiques** de la profession.

« Représentation de l'être humain

La thérapie complémentaire se base sur une représentation de l'être humain aux caractéristiques suivantes :

- - *Approche holistique* – l'être humain est une unité indivisible formée du corps, de l'esprit et du mental, qui interagissent en permanence avec l'environnement de celui-ci.
- - *Individualité* – chaque être humain est unique. Sa manière de vivre, son vécu de la santé et de la maladie et son autorégulation sont donc individuels.
- - *Sociabilité* – l'être humain est inséré dans un tissu de relations, dans la société et l'environnement. Il a besoin de pouvoir vivre dans un environnement relativement sûr. Il doit pouvoir mobiliser son potentiel dans la société et connaître ainsi amour, reconnaissance, respect et estime.
- - *Hétérostase* – l'être humain est soumis en permanence à des influences, des facteurs de stress et de risque en perpétuel changement. Troubles, douleurs, maladies, coups du sort et souffrances psychiques sont indissociables de la vie et constituent des défis que l'individu doit relever. Cela implique qu'il s'adapte à des situations pesantes.
- - *Homéostase* – l'organisme humain est constitué de manière à pouvoir garder un équilibre viable et dynamique, même en cas de variation des influences externes. Cette régulation continue se fait à la fois de manière inconsciente et consciente par le biais de la pensée, de la perception et de l'action, en interaction avec ce qui se produit dans le corps.
- - *Compétences intrinsèques* – l'être humain possède un potentiel lui permettant de développer sa personnalité et de donner un sens à sa vie. Il s'efforce de développer et de concrétiser ses possibilités physiques, mentales et spirituelles et de devenir autonome. L'individu contribue activement à son mode de vie, à sa santé et à son bien-être ».

Source : Profil Professionnel p. 4, OrTra TC

2. GUIDE POUR L'ÉVALUATION DE L'ÉTUDE DE CAS

Pour chaque cycle des études de cas une évaluation écrite est faite à l'aide du document « Grille d'évaluation des études de cas ». Tous les critères figurant sur la grille d'évaluation sont évalués par des indicateurs. Tous les indicateurs doivent se retrouver dans le compte rendu.

Exigences quant au choix des client(e)s :

- Pas plus d'une description de cas avec un enfant comme client
- Aucun membre de la famille, pas de kinésologue en exercice ou de kinésologues en formation

La grille d'évaluation comprend les domaines suivants :

2.1 EXIGENCES FORMELLES DU COMPTE RENDU

Cette partie parle de la présentation formelle du dossier, mise en page, et directives de présentation :

Le document est conforme aux exigences des prescriptions :

- Intitulé du travail « présentation de cas », le nom et prénom de l'apprenant(e) figurent sur la page de garde
- Nom de l'auteur et date de l'achèvement de l'ouvrage sur la page de titre
- Table des matières
- Indication du nombre de pages
- Ecriture « Arial » de taille 11
- Mise en page uniforme
- Le dossier est relié (classeur ou spirale) (le dossier peut aussi être envoyé sous format électronique).
- Volume du texte : 20-25 pages au total

La structure est conforme aux exigences et prescriptions :

- Brève introduction

3 présentations de cas structurés comme suit :

- Brève présentation du client
- Descriptions datées des 5 séances (dates des séances), organisées suivant les 4 phases du processus
- Réflexion après chaque séance
- Réflexion portant sur le cycle complet des 5 traitements
- Evaluation finale à la fin du travail

Les exigences quant à la sélection du/de la client(e) et à la protection des données sont respectées :

- Au maximum un cycle avec un enfant en tant que client
- Aucun membre de la famille (1^{er} ou 2^{ème} degré)

- Aucun kinésologue en cours de formation et aucun kinésologue en activité
- Anonymat du nom du client
- Personnes non identifiables
- Claire et facile à lire
- Pas de fautes de grammaire, ponctuation et orthographe correcte

2.2 EXIGENCES RELATIVES AU CONTENU

Cette partie se répartit selon les catégories suivantes : introduction du travail à faire, présentation du client, introduction du processus thérapeutique, manière de procéder centrée sur corps et sur le processus, approfondissement du processus, assurance de la pérennité du traitement dans le quotidien, réflexion aux séances individuelles et aux 3 cycles de traitement, conclusion par une réflexion au sujet du travail thérapeutique.

2.2.1 Introduction du travail et présentation du/de la client(e)

Ce premier point vous demande de faire une introduction générale et une présentation du client

- Explication des consignes et travail à faire
- Age, sexe, profession du/de la client(e)
- Vécu, environnement du/de la client(e)
- Troubles, contraintes générales du/de la client(e)
- Attentes générales du/de la client(e)

2.2.2 Introduction du processus thérapeutique

« L'action thérapeutique est respectueuse, empathique, ouverte, conviviale, stimulante, encourageante. Il n'y a pas de processus contraints. »

« OrTra TC Guide de l'essai sur l'identité TC, p.9 »

Ce deuxième point vous demande d'expliquer comment vous mettez en place le processus **rencontrer** :

- Référence aux séances précédentes en cas de suivi
- Si première séance, explication de la méthode et du test musculaire
- Si première séance, expliquer les possibilités et les limites de la méthode
- Anamnèse : situation de santé, maladies, souhaits et motivation du/de la client(e), renseignements sur les traitements parallèles en cours, si nécessaire équilibrage vers d'autres spécialistes, recherche de ressources fortifiantes
- Approfondissement du sujet, mise en place d'un thème/objectif

2.2.3 Manière de procéder centrée sur le corps et sur le processus et approfondissement du processus

Ce troisième point vous demande d'expliquer comment vous mettez en place les processus **travailler et intégrer** :

- Les étapes de processus importantes au cours du traitement, en lien avec le sujet, en indiquant les concepts et les techniques
- Les interrelations entre les concepts, l'équilibration et le thème du/de la client(e)
- Les commentaires du/de la client(e)
- Les réflexions communes concernant les changements
- La réflexion commune sur le déroulement du traitement
- Le soutien du/de la client(e) dans la reconnaissance de ressources et de comportements fortifiants
- L'éventuel recours à la participation de spécialistes

2.2.4 Assurance de la pérennité du traitement dans le quotidien

Ce quatrième point vous demande d'expliquer comment vous mettez en place le processus **transférer** :

- La planification des prochaines étapes
- L'identification des exercices à faire à la maison en soutien (activités autonomes)
- L'évaluation du déroulement du traitement (à la fin du cycle de traitement)

2.2.5 Réflexion aux séances individuelles et au cycles de traitements, conclusion et réflexion, évaluation

Cette cinquième partie est une partie **réflexion** sur le travail et les séances effectuées. Parmi les points importants à développer :

- Formule ses observations propres
- Analyse et évalue son propre travail thérapeutique
- Tire des conclusions pour son action future
- Met en lumière en résumé le cycle de traitement global (observations personnelles)
- Reflète l'évolution personnelle du/de la client(e) (thèmes, processus) d'une manière nuancée
- Cite, le cas échéant, d'autres possibilités de procéder
- Décrit la manière de gérer ses propres limites
- Considère ses propres points forts et points faibles par rapport aux compétences et aux ressources (connaissances, compétences, attitudes)
- Décrit son propre processus d'apprentissage
- Tire des conclusions pour la suite du travail ainsi que pour la formation professionnelle et personnelle

2.3 METHODE DE TRAVAIL

Ce dernier point traite de l'orientation sur le profil professionnel et les bases de la TC, ainsi que l'IDMET de la Kinésiologie. Les thèmes abordés sont : l'approche centrée sur le client, les objectifs de la TC sont recherchés dans le travail, les principes de la TC sont appliqués, le travail correspond aux indications de l'IDMET.

- Transparence
- Approche commune
- Orientation ressources
- Renforcement de l'autorégulation

- Promotion de la perception de soi
- Mise en avant des capacités de guérison corporelle
- Principe de la relation, du dialogue, de l'expérience positive, de l'orientation sur les solutions du processus
- Formes d'anamnèse
- Concepts thérapeutiques
- Limites du test musculaire
- Ressources spécifiques à la méthode

3. MISE EN FORME ET RESTITUTION DU DOSSIER

Le dossier peut être envoyé sous format électronique ou format papier avec reliure (spirales, anneaux).

Le dossier doit être envoyé au plus tard 1 mois avant l'examen final.

Le dossier est constitué pour les 3 cycles de 30 à 35 pages maximum (idéalement 2 pages par séance, soit 10 pages par cycle de 5 séances. Police Arial 11).

Les preuves à fournir à la direction sont les suivantes :

- Les 3 grilles d'évaluations signées et datées par le/l'examineur/trice
- L'attestation finale qui atteste : du compte rendu restitué dans les délais et lu par l'examineur/trice, des 3 grilles d'évaluation et de l'entretien final de 60 minutes effectué par l'examineur/trice.

C'est au candidat à veiller à rassembler les preuves en contactant les personnes références au bon moment et en fournissant les documents à la direction.

L'évaluation est réussie si toutes les preuves sont rassemblées et signées et si le nombre de points suffisants est atteint pour la réussite de l'évaluation (**min 84 points / 126 - cf 6.2b Annexe 1 - Grille d'évaluation de l'examen écrit Etudes de cas**).

En cas d'échec, le/la participant(e) refait un cycle de 5 séances avec rédaction d'un nouveau compte rendu + évaluation.

Recours : en cas de contestation de l'évaluation de son travail, le/la candidat/e peut demander à un(e) autre examinateur/trice de réévaluer son travail.